

REGLEMENT COMPLET OFFRE DE REMBOURSEMENT SUR LES SOLUTIONS WC GEBERIT MAI 2026

Article 1 : Société Organisatrice

La Société GEBERIT SARL, enregistrée sous le numéro 612 038 430 RCS Melun, ZA du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, 77215 AVON Cedex (ci-après la « Société Organisatrice ») propose une offre de remboursement différée portant sur une sélection de solutions WC Geberit. Elle est réservée aux particuliers pour des achats réalisés du **01/05/2026 au 31/05/2026 inclus**.

Article 2 : Objet

L'opération a pour objet de permettre aux participants de bénéficier d'un **remboursement jusqu'à 250 euros** pour l'achat de produits éligibles de la marque Geberit (cf. liste des produits éligibles article 5).

Offre disponible uniquement chez nos partenaires participants : Castorama, L'Entrepôt du Bricolage, Leroy Merlin, Weldom, pour les achats effectués exclusivement en magasin ou sur leurs sites marchands. Cette offre n'est pas valable sur les marketplaces (places de marché) ni pour les vendeurs tiers hébergés par nos partenaires.

Offre non cumulable réservée aux particuliers, aux personnes physiques et majeures résidant en France métropolitaine ou Corse pour l'achat de produits Geberit éligibles dans une enseigne participante, dans la limite des stocks disponibles.

Offre valable pour **une seule demande conforme par foyer** et par carte de fidélité sur toute la durée de l'opération, dans la limite de 6 produits remboursés (même nom, même adresse, même RIB/IBAN). En cas d'achats multiples (même date), tous les produits devront figurer sur une même facture pour être pris en compte.

Article 3 : Modalités de participation

Pour obtenir son remboursement, chaque participant devra suivre les étapes suivantes :

- 1- **Acheter entre le 01/05/2026 et le 31/05/2026 inclus** un ou plusieurs produits Geberit éligibles dans une enseigne participante.
- 2- **Se connecter sur** le site de l'opération **offres-geberit.fr/packswc26** jusqu'au **30/06/2026**, muni de sa preuve d'achat et des justificatifs requis.
- 3- **Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne.**
Toute demande faite par courrier ou hors du site internet ne pourra être prise en compte.
- 4- **Télécharger les justificatifs requis :**
 - **La facture d'achat ou le ticket de caisse**, en prenant soin d'entourer la date de d'achat, la référence et le prix du ou des produits achetés.
 - Pour chaque produit acheté, une **photo des 2 codes-barres à 13 chiffres** préalablement découpés sur son emballage en carton.
Selon les modalités communiquées durant le parcours d'inscription, il sera nécessaire d'inscrire sur chacun des codes-barres le numéro de participation communiqué lors de la pré-inscription.
 - Un **relevé d'identité bancaire (RIB /IBAN)**.
La facture doit être au même nom que le bénéficiaire du RIB.
- 5- **Valider son inscription** et conserver l'email de confirmation reçu comportant son numéro de participation.

Le dossier de participation avec les justificatifs complets doit être transmis sur le site offres-geberit.fr/packswc26 tard le 30/06/2026.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 4 maximum à partir de la fin de l'opération.

Tout dossier reçu sans les photos des codes-barres découpés sur le carton du ou des produit(s) sera refusé. Si l'achat concerne un pack WC suspendu, les codes-barres imprimés sur le carton des cuvettes suspendues (colis n°2 sur 2) ne sont pas acceptés.

Toute demande ou réclamation reçue après le 31/07/2026 ne sera pas prise en compte.

À tout moment, le participant pourra suivre le traitement de sa demande en renseignant son numéro de dossier sur le site offres-geberit.fr/packswc26

Article 4 : Inscription

Les données indispensables pour confirmer son inscription à l'opération sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription en ligne.

La demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de réponse aux champs obligatoires et en l'absence de consentement au présent règlement.

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

Code article	Code EAN	Désignation	Montant remboursé
503.128.00.1	4064746066009	Pack WC à poser Geberit G-300 Rimfree®	40 €
009776PBLBB	3427340050552	Meuble d'habillage Lineo pour bâti-support Geberit	60 €
118.236.46.1	4064746014093	Pack WC suspendu Geberit G-600 Pure Mat Rimfree®	80 €
118.236.46.2	4064746031588	Pack WC suspendu Geberit G-600 Pure Mat Rimfree®	80 €
118.237.11.1	4064746014116	Pack WC suspendu Geberit G-700 TurboFlush	100 €
118.237.11.2	4064746031595	Pack WC suspendu Geberit G-700 TurboFlush	100 €
146.097.11.2	4064746031960	Pack WC lavant Geberit AquaClean Laïta Essentiel	150 €
146.297.21.2	4064746031977	Pack WC lavant Geberit AquaClean Laïta Premium	250 €

Article 6 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 7 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau «Internet» empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 : Disqualification

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité d'un tiers et/ou de la détermination des participants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas procéder au remboursement au profit des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 11 : Droit applicable et litiges

L'Offre de remboursement sur les Solutions WC Geberit est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société GEBERIT SARL Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.